

NIGRA UNDA**Néronde.com*****L'écho des Remparts***

2ème trimestre 2022

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Article urbanisme
- Histoire de Néronde
- Les 3 derniers mois...
- ... Les 3 prochains mois
- Quinzaine nationale «Tous au compost »
- Comptes rendus des CM du 31/01 et du 28/02
- Comptes rendus des CM des Enfants du 16/10 et 11/12
- Quiz « compostage »
- Nouveau service illiwap
- Informations générales
- Le Village en image

Gravure de Guillaume REVEL - Village fortifié de Néronde au XV^e siècle

Chargé d'histoire, le village de Néronde a su évoluer au cours des siècles en sachant garder son caractère médiéval. Conservons cette identité propre en respectant l'esthétique de notre patrimoine et sauvagardons-la pour les générations futures. N'oublions pas les règles d'urbanisme qui nous imposent de déposer une déclaration préalable de travaux avant toute intervention sur nos façades. (voir article page 2)

Le mot du maire

Protégée par les fortifications de ce beau village médiéval, la vie à Néronde au XV^e siècle était bien différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Stationnement et circulation automobile n'étaient certes pas les préoccupations de l'époque, bien que les étroites rues du village devaient être bien encombrées par les charrettes tractées par les animaux.

Au XXI^e siècle, c'est un village dynamique

sur le plan économique et associatif, offrant de multiples services qui lui permettent de rester attractif. Si les crottes de chiens ont aujourd'hui remplacé le crottin de cheval, la densité des habitations génère des difficultés d'adaptation à la vie moderne.

Sachons conserver les traces de notre riche passé médiéval tout en respectant les exigences de la vie moderne afin de satisfaire les habitants présents et futurs.



Le Maire Gérard MONCELON

Travaux extérieurs : Déclaration préalable obligatoire !

• Le savez-vous ?

Rappel de la loi

Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant doivent faire l'objet **dans tous les cas**, d'une déclaration préalable de travaux (DPT) auprès de la mairie, qui la fera suivre aux services compétents de la CCFE.

La Communauté de Communes Forez-Est nous a récemment confirmé cette obligation de l'article 421-I7 du code de l'urbanisme.

Par modification de l'aspect, on entend :

Portes et fenêtres

- **Remplacement, suppression ou modification** d'une porte ou d'une fenêtre

- **Modification de l'aspect des matériaux utilisés** (par exemple : passer du bois au PVC ou inversement) ou modification de la teinte

- **Modification des éléments vitrés**, pose ou suppression de petits bois

- **Modification ou suppression des battants** (par exemple : pose de volets

roulants)

Couverture

- Pose, suppression ou modification d'une fenêtre de toit

Ainsi, tout changement de fenêtre ou de porte d'entrée doit faire impérativement l'objet d'une DPT (demande préalable de travaux)

• Le périmètre de la chapelle : un cas à part

La chapelle de Néronde est classée Monument Historique depuis 2015. Elle est de ce fait protégée, ce qui permet à la commune d'obtenir des subventions substantielles pour tous travaux sur ce bâtiment. Mais cela inclut également quelques contraintes supplémentaires. En effet, si vous habitez dans un périmètre de 500m autour de la chapelle, pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre bien, votre dossier sera transmis aux services des Architectes des Bâtiments de France (ABF). Le délai de réponse s'en trouvera allongé. Vous pouvez consulter en mairie si votre maison se trouve dans ce périmètre.

• Respect du village

Aujourd'hui, le remplacement des fenêtres anciennes se généralise dans un souci d'amélioration du confort. Elles sont, esthétiquement, souvent inadaptées au bâti ancien et dommageable pour le patrimoine traditionnel.

Dans le respect de l'esthétique de notre patrimoine et de sa sauvegarde pour les générations futures, la commission Urbanisme/Patrimoine travaille sur quelques règles à suivre lors de toute rénovation/restauration ou entretien de façade. Il devient donc **indispensable dorénavant de s'informer en mairie dans tous les cas.**

Le ravalement d'une façade, la restauration ou le remplacement des menuiseries, la préservation d'une cheminée, n'ont pas qu'une fonction d'entretien et de confort, mais ils participent aussi à l'amélioration du cadre de vie de chacun. Ils méritent, à ce titre, une attention particulière et une réflexion importante. Si chacun, à son niveau, s'associe à cette volonté communale, notre village conservera le charme et le pittoresque que beaucoup de visiteurs lui reconnaissent.

Histoire de Néronde

C'est autour de l'an 1000 que le bourg et « castrum » de Néronde sont établis. La première mention certifiée de « Nigra Unda » date de 1091. Pendant ces temps troublés, la plupart des villages dans le comté du Forez se fortifient. Néronde va se trouver en ligne de mire dans les conflits entre les comtes du Forez et les sires de Beaujeu. Vers 1200, bien protégée par ses palissades (la Place du Palus), Néronde est une châtellenie comtale forézienne, surplombée par une grosse tour, le donjon. Il y a un four, un pressoir, une boulangerie et une boucherie. Le châtelain rend justice et collecte les taxes. En contrepartie, les habitants bénéficient d'une certaine protection militaire contre les pillages.



Le site du bourg de Néronde ne fut pas choisi par hasard. Riche en eau, le site est pentu de trois côtés. Aujourd'hui, tout promeneur hardi ou cycliste déterminé, et même automobiliste téméraire à contresens, peuvent imaginer, en arrivant épuisé en haut de la rue Traîne-cul, la potentielle pluie de pierres et autres projectiles qui auraient pu s'abattre sur eux !

En dehors du bourg, des habitats sont mentionnés dès le XIII^{ème} siècle aux Singets, à la Noërie, à Chenevoux...

Mais bientôt, de sombres nuages vont s'amonceler au dessus de Néronde et entraîner d'autres malheurs... À suivre...

HH

Au XI^{ème} siècle, Néronde va se trouver en ligne de mire dans les conflits entre les comtes du Forez et les sires de Beaujeu.

Les 3 derniers mois...

• 5 mars « J'aime ma Loire propre »

Comme chaque année, à l'initiative des fédérations de marcheurs, pêcheurs et chasseurs, de nombreux bénévoles se sont retrouvés samedi 5 mars à Balbigny pour nettoyer les bords de la Loire et plus largement ceux des routes environnantes. Et, comme chaque année, la "récolte" de déchets de toute sorte a été abondante... Gilbert Dauphin, président des Pas Coton et un des organisateurs de l'opération, a tenu à souligner le rôle de chacun dans la préservation de la nature.



• 8 mars - Journée des droits des femmes

Concert Chœur ALTHÉA 24 heures de la vie d'une compositrice
- ADN - Salle Henri IV - 19h

Magnifique concert d'un jeune ensemble vocal villeurbannais, qui a rassemblé une cinquantaine de personnes à la salle Henri IV. Au travers de compositions, de lettres et de poèmes, écrits par des femmes de toutes époques, cette soirée nous a rappelé que, dans le domaine de la musique aussi, les femmes ont eu bien du mal à se faire entendre et à trouver leur place.



• 19 mars - Cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie



• 31 mars - Réunion publique d'information pour les personnes concernées par le compost partagé en centre bourg.

...Les 3 prochains mois

- 2 avril - ouverture de la pêche - Étang - 8h
- 9 avril - Portes ouvertes au lycée Pierre Coton - 9h-12h - Visite du site de compost et démonstration du tri du compost mûr suivi d'une exposition de l'histoire du lycée
- 10 et 24 avril - 1er et 2nd tour des élections présidentielles
- 16 avril - Course aux œufs
- 13 mai - Soirée jazz - ADN et comité des fêtes de Saint Agathe en Donzy
- 14 mai - 11h : Inauguration du site de compostage partagé, rue du Lavoisier
- 21 mai - Challenge Kiki/Keykey
- 12 et 19 juin - 1er et 2nd tour des élections législatives
- 25 juin - Fête de la musique
- 1er Juillet - Marche semi-nocturne des pas Coton- 19h - plan d'eau de Néronde
- 2 juillet - Concert à la chapelle - 19h
- 3 Juillet - Fête de l'école

Quinzaine nationale du compostage de proximité

Le compte-à-rebours est lancé, commençons un compostage de proximité

À partir du 31 décembre 2023, fini les biodéchets dans nos ordures ménagères ! L'obligation du tri à la source, la loi pour la transition écologique et la croissance verte (LTECV) prévoyait une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Mais la loi européenne a raccourci les délais initialement annoncés : dès le 1^{er} janvier 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. Les collectivités territoriales devront donc définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets.

Le compostage est un processus biologique de dégradation, de transformation et d'assainissement de la matière organique, se déroulant à l'aide de bactéries, champignons, insectes, d'eau et d'oxygène, dans le but de créer un amendement naturel.

À Néronde, le lycée Pierre Coton, avec l'aide de la CCFE, a déjà implanté un site de compostage dans l'enceinte du lycée, qui permet depuis près de 3 ans de valoriser les biodéchets de la cantine.

Créer un site de compostage au niveau communal participe donc à :

- Encourager une mobilisation citoyenne pour un changement de société : plus de 50% des Français compostent déjà et beaucoup sont prêts à se lancer. Cette pratique est nécessaire et inéluctable. Il faut donc y mettre les moyens humains et matériels.
- Apprendre à s'approprier ses déchets : il y a des déchets qui n'ont pas vocation à



Composter ensemble :

Un moyen d'entretenir des

liens sociaux absolument

essentiels à notre bien-être

et redynamiser la vie du

quartier

terminer en déchetterie. C'est le cas des déchets de jardin et des déchets alimentaires (composés à 80% d'eau). Ceux-là doivent et peuvent être gérés dans chaque foyer. Il faut se former à l'autogestion de nos déchets.

- Nous rendre acteur de la diminution de la pollution : 30% de poubelles en moins et donc de traitements par la collectivité de celles-ci en déchetterie, 30% de transports, d'incinération, d'enfouissement en moins.
- Considérer que nos biodéchets ne sont pas des déchets, mais bien des ressources encore utiles : ils peuvent s'utiliser comme fertilisants pour le jardin ou les jardinières avec le compost produit et permettent ainsi de participer au cercle vertueux : les aliments organiques retournent à la terre pour redevenir des éléments naturels.
- Partager un projet entre voisins et redynamiser la vie du quartier : composter ensemble est aussi le moyen d'entretenir des liens sociaux absolument essentiels à notre bien-être.

La CCFE, qui assure la compétence prévention et gestion des déchets ménagers, et la commune de Néronde, veulent devancer la réglementation et proposent dès ce printemps aux habitants du centre-bourg qui ne disposent pas d'un jardin, l'installation d'un compostage collectif à proximité de leur foyer. En formant 2 guides composteurs et des référents de tri dans toutes les communes qui le désirent, la CCFE soutient et apporte conseil et aide à ces projets. Elle fournit le matériel nécessaire et assure le suivi.

Au lycée Pierre Coton, on composte déjà depuis 3 ans.

Lors de la journée portes ouvertes, le 9 avril, vous êtes invités à visiter le site. Il sera pratiqué une manœuvre de tri du compost mûr et la répartition des composteurs libérés à 10h et 11h.

La visite pourra se poursuivre par une petite exposition sur l'histoire du lycée...et donc d'une partie du village.



Compte-Rendu du Conseil Municipal du lundi 31 janvier 2022

Présents :

MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, Sébastien FÊCHE, NICOLAS Geneviève, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, Laurie RAVEL, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance :

M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Après que M. le Maire a proposé d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation de la motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Retrait de la délibération du 28 octobre 2021 : anticipation décision budgétaire modificative

Comme il faut maintenant procéder à des décisions budgétaires modificatives ligne par ligne sur le budget, il est nécessaire de retirer la délibération du 28 octobre 2021 qui permettait de le faire sur l'ensemble du budget.

Le retrait de cette délibération est voté à l'unanimité.

Avenant au dispositif aide à l'investissement commerce de la Région

La Région, par l'intermédiaire des Communautés de communes apporte une aide à l'investissement aux commerces en milieu rural. La convention qui le permet, échue au 31 décembre dernier, doit être prolongée par un avenant pour permettre l'instruction des dossiers reçus.

Cet avenant est voté à l'unanimité.

Tarifs 2022 des travaux de nettoyage - Déneigement

La commission voirie a procédé à une consultation d'entreprises. Sébastien Fêche a présenté leurs offres tarifaires. L'entreprise la moins disante, celle de M. Emmanuel Tissot, qui seule propose les travaux de déneigement, a été retenue pour un contrat d'un an.

Travaux assainissement - diagnostic

Ces travaux concernent la rue de la Sauverie ainsi que la rue du Trêve. M. le maire informe que l'Agence de l'eau n'accordait aucune subvention, compte tenu du diagnostic datant de plus de 10 ans. M. le maire poursuit les demandes de subvention en collaboration avec la communauté de communes.

Achat matériel d'entretien

Cyril Goutailler propose l'achat d'un taille-haie (460 € HT) et d'une débroussailleuse (649€ HT). Cet achat est validé à l'unanimité.

Réflexion sur le renouvellement des chaudières à la mairie et à l'école.

Michel Bussery, Geneviève Planche et René Baudouin ont rencontré le représentant du SAGE (Service d'Assistance en Gestion Énergétique). Les études réalisées à la mairie et à l'école ont montré que les chaudières devraient être changées prochainement, il a proposé de monter deux dossiers dans le projet « Rénolution ». Ce projet permet d'obtenir des subventions tout en incluant d'autres travaux (changement de l'éclairage à la mairie, isolation du sous-sol à l'école). Le dépôt de ces dossiers est approuvé, avec l'établissement de devis pour les différents travaux.

Dossier d'urbanisme

Geneviève Planche fait état des dossiers acceptés qu'elle a en charge :

Permis de construire et demandes préalables de travaux : M. Mme Guénat/Masson (construction maison) ; M. Bief (réhabilitation maison) ; M. Mme Zgainski (réhabilitation grange) ; M. Mme Bompas (baies et fenêtres)

Concernant les travaux de réfection des maisons, elle apporte les précisions suivantes : En principe, les réparations sont dispensées de déclaration s'il s'agit d'une remise à l'état initial ; les matériaux et les teintes utilisés doivent alors être strictement identiques à ce qui existait. Dans le cas contraire, les travaux doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable de travaux (DP).

La mairie doit traiter toutes les demandes d'urbanisme (Permis de construire et Déclaration de travaux) sur Internet.

Autres dossiers :

- La mairie souhaite acquérir la maison en mauvais état pour la démolir au 2 rue Traîne-cul, il faut en trouver les propriétaires.
- Il serait souhaitable de vendre la Maison « Brousse » en ruines et son terrain en bas de la rue Traîne-cul, propriété de la mairie. Il faut en évaluer le prix.

Motion de soutien au centre hospitalier du Forez

Après lecture, cette motion est approuvée et adoptée à l'unanimité.

Dossiers en cours

Cyril Goutailler indique que les recherches permettant de retrouver les documents de propriété de l'Amicale se poursuivent...

Geneviève Nicolas présente le projet d'installation d'un compost collectif. Le concept de « composts partagés » sera présenté dans une réunion publique à une date fixée ultérieurement, en présence de Marjorie Mercier, référente de la CCFE.

Elle rend compte de la réunion d'aménagement du territoire de la CCFE à laquelle elle a assisté le 6 janvier :

Cette réunion portait sur l'avancement de la révision du SCOT et les objectifs généraux auxquels le SCOT devra répondre et que la CCFE est prête à porter.

Avancement de la révision du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

Un diagnostic, démarré en 2018, suite aux fusions d'EPCI, est en cours de finalisation.

Il permet de faire le point sur les besoins des habitants en matière notamment de logement, d'emploi, d'activités et de services sur le territoire.

Voici les objectifs généraux auxquels le SCOT doit répondre :

Équilibre territorial ; transition écologique ; transition climatique ; offre de mobilité ; qualité des espaces urbains ; espaces naturels et paysages ; gestion de l'espace ; valorisation du patrimoine, tourisme...

Questions diverses

Michel Bussery rend compte de la demande de Carole Mathé, directrice de l'école, émise lors du conseil d'école du 25 janvier dernier. : elle souhaite que soit étudié un autre lieu pour la cantine des enfants. Tout en reconnaissant le bon fonctionnement de la restauration proposé par le lycée Pierre Coton, elle souligne la fatigue créée par les trajets et le peu de temps laissé à la détente pour les enfants. Gérard Moncelon et Martin Clairet assistaient également à ce conseil.

La discussion a fait ressortir toutes les difficultés liées à un changement de lieu, qui touchent autant la disponibilité d'un local que son aménagement. Il faudrait également prévoir des dépenses d'équipement et de personnel. Enfin, la chaîne d'acheminement des repas supposerait des contraintes difficiles à surmonter.

Amenés à se prononcer, les membres du conseil ont approuvé le maintien du fonctionnement actuel à 9 voix pour et 1 abstention (Martin Clairet).

René Baudouin présente les panneaux que la commune doit installer :

- Panneau de voie sans issue au début de la route de la petite grange
- Panneaux de sécurisation rue Traîne-cul

Gérard Moncelon informe que la vente des terrains Bonnefonds aura lieu le 12 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Date du prochain conseil municipal : lundi 28 février 2022

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY

Compte-Rendu du Conseil Municipal du lundi 28 février 2022

Présents :

MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, Sébastien FÊCHE, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyn, Laurie RAVEL, secrétaire de mairie.

Excusée :

Geneviève NICOLAS a remis une délégation de pouvoir à Geneviève PLANCHE

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 28 février 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif assainissement 2021

Cyril Goutailler, 3ème adjoint et membre de la commission finances, présente le compte administratif (budget assainissement 2021), conforme à celui de la commune.

Section de fonctionnement : excédent de clôture 2021 : 226,40 €

Section d'investissement : excédent de clôture 2021 : 51 004,19 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif assainissement 2021. Le maire ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion assainissement 2021

Cyril Goutailler présente le compte de gestion budget assainissement établi par la Trésorerie de Feurs.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion budget assainissement 2021.

Affectation de résultat assainissement 2021

L'affectation de résultat assainissement 2021 est présentée et adoptée à l'unanimité.

Vote du compte administratif communal 2021

Cyril Goutailler présente le compte administratif (budget commune 2021).

Section de fonctionnement :

- Recettes : 379 032,17 €

- Dépenses : 323 263,87 €

Excédent 2021 : 55 768,30 €

Excédent antérieur : 256 335,37 €

Excédent de clôture 2021 : 312 103,67 €

Section d'investissement :

- Recettes : 263 634,21 €

- Dépenses : 411 972,61 €

Reste à réaliser dépenses : 17 129 €

Besoin en financement 2022 : 165 467,40 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif budget commune 2021.

Le maire ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion communal 2021

Cyril Goutailler présente le compte de gestion budget commune établi par la Trésorerie de Feurs, conforme à celui de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion budget commune 2021.

Affectation de résultat budget communal 2021

L'affectation de résultat budget 2021 est présentée et adoptée à l'unanimité.

Convention pour implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal

Cette convention proposée par le SIEL concerne le Réseau Objets Connectés (ROC42) pour l'installation d'une antenne sur un bâtiment public. Cet équipement permettra éventuellement d'utiliser ce service pour des contrôles à distance (chauffage des bâtiments, éclairage public...)

Vote pour la signature de cette convention : 9 voix POUR – 1 ABSTENTION (Sébastien Fêche)

Demande de subvention DETR/DSIL

Afin de renouveler le chauffage des bâtiments de la mairie (chaudière à condensation) et de l'école

(chaudière à condensation ou pompe à chaleur), il est possible de faire une demande de subvention auprès de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Cette demande de subvention est votée à l'unanimité.

Dossiers en cours

Geneviève Planche :

Concernant les travaux de démolition de la maison de M. Bief, un huissier est mandaté avant travaux pour constater l'état des lieux.

Concernant l'extrémité du nouveau chemin de la chapelle (vers le puits et le lavoir), un géomètre sera consulté pour délimiter précisément les parcelles.

Les DP (Déclarations préalables de travaux) concernant la placette du cuvage et la pose d'une pergola chez M. Gérard Moncelon ont été acceptées.

Geneviève Planche et Geneviève Nicolas :

On devrait connaître mi-mars le montant de la subvention du diagnostic de la chapelle.

La commission communication va travailler à l'élaboration d'un dépliant d'accueil disponible en mairie et donné aux nouveaux arrivants.

Pour protéger le centre-bourg, faut-il demander l'inscription de l'église aux monuments historiques ? Une rencontre préalable avec l'architecte des monuments de France est souhaitée.

Geneviève Nicolas :

Nous informe que Bastien Simon, nouvel employé municipal, va suivre une formation de guide du compostage.

Sébastien Fêche présente différents types de lambrequins qui pourraient être installés sur le haut des fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie.

Les devis concernant le démontage ou l'élagage des tilleuls en face de la tour Coton ainsi que l'élagage du platane de l'école sont acceptés.

De même celui du terrassement des joncs et du remblaiement des lagunes.

Cyril Goutailler :

Nous informe que la vente pour un euro symbolique du bâtiment de l'Amicale Laïque va pouvoir se faire, le Sou des Écoles en étant officiellement le propriétaire.

Martin Clairet et René Baudouin :

Nous rendent compte de la pose de panneaux de liège à l'école ainsi que de la visite d'un technicien d'Engie pour établir des devis pour le remplacement éventuel des chaudières de la mairie et de l'école. Dans le cadre du développement durable, une cuve de récupération d'eau a été installée à l'école.

Michel Bussery :

Nous informe de l'activité du Conseil Municipal des enfants qui réalisent deux panneaux de sécurité routière pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Date du prochain conseil municipal : lundi 28 mars 2022

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY

Compte-Rendu du Conseil Municipal des Enfants du samedi 5 février 2022

Enfants présents :

Gaston VERNE, Colin Artaud, Juliette FÊCHE, Jade KEBÄILI, Line KEBÄILI Excusée : Éléana THAVIVANH

Adultes présents :

Michel BUSSERY, Geneviève PLANCHE, Éveline REVEL, Rodolphe TRIOMPHE Excusés : Gérard MONCELON, Myriam VIAL, Martin CLAIRET

1 - Approbation du compte rendu du samedi 11 décembre 2021

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Finalisation du projet de réalisation d'un panneau de signalisation.

Le choix se porte sur le dessin qu'a réalisé Éléana. Il s'agira lors du prochain conseil de compléter le choix des couleurs. Un nouveau texte est arrêté : *École. Pensez à nous !*

Ce texte fera l'objet d'un bandeau placé sous le dessin.

3 - Réflexions pour une action à mener dans le village.

Après discussion, il est proposé de planter des fleurs dans un endroit du village ou en dehors (plan d'eau, table d'orientation). L'idée serait de créer un massif et de l'entretenir.

Cette proposition sera à reprendre au prochain conseil pour étudier sa réalisation.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11 heures 15.

Prochain conseil : samedi 5 mars 2022 à 9 heures 30, salle de la cure

Pour les enfants
Colin ARTAUD

Pour les adultes
Michel BUSSERY

Compte-Rendu du Conseil Municipal des Enfants du samedi 5 mars 2022

Enfants présents :

Gaston VERNE, Colin Artaud, Juliette FÊCHE, Jade KEBÄÏLI, Line KEBÄÏLI, Éléana THAVIVANH

Adultes présents :

Myriam VIAL, Geneviève PLANCHE, Éveline REVEL

Excusés : Gérard MONCELON, Rodolphe TRIOMPHE,
Michel BUSSERY Martin CLAIRET

1 - Approbation du compte rendu du samedi 5 février 2022 après les modifications suivantes :

Éléana Thavivan absente – approbation du CR du 11 décembre 2021 – secrétaire Colin

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité des 6 conseillers présents.

2 - La question du jour est de savoir où mettre le massif de fleurs

Gaston propose de les planter à l'étang.

Proposition de mettre des fleurs de jachères (bleuets coquelicots...) à l'étang.

Proposition d'un massif soit au stade soit à la table d'orientation

Vote : 5 voix pour la table d'orientation – 1 voix pour le stade

Le massif sera créé vers la table d'orientation.

3- Finalisation des panneaux de signalisation

Travail de peinture sur les panneaux avec l'aide de Pierre Planche et Pierre Téobaldo.

4 - Questions diverses

Faut-il maintenir le prochain conseil le samedi 16 avril ; c'est le samedi de Pâques et le premier jour des vacances?

La séance est levée à 11 H 40

Pour les enfants : Juliette FÊCHE

Date du prochain conseil à définir.

Pour les adultes : Geneviève PLANCHE



*Les conseillers posent fièrement
devant leurs créations !*

Quiz - Compostage

1 - Quelle est la part des déchets compostables (déchets de cuisine et de jardin) dans l'ensemble des déchets ménagers ?

- a - Moins d'1 déchet sur 10
- b - Plus d'1 déchet sur 5
- c - Plus d'1 déchet sur 3

2 - Quels déchets peuvent être mis dans un composteur ?

- a - Les épluchures de fruits et de légumes
- b - Les noyaux de fruits
- c - Les coquilles d'œufs, marc de café et sachets de thé
- d - Les plantes et fleurs malades
- e - Les serviettes en papier et essuie tout
- f - La sciure de bois, le papier journal
- g - Les mauvaises herbes et feuilles d'arbres séchées
- h - Les déchets de viande et de poisson

3 - Quels sont les déchets à ne pas composter ou impossible à composter ?

- a - Les matériaux non dégradables : plastique, métal, verre
- b - Les produits chimiques et huile de vidange
- c - Les papiers et cartons imprimés
- d - Les sacs aspirateurs pleins
- e - Le marc de café et les sachets de thé
- f - Les déchets de jardin

4 - Quel rôle jouent l'aération et l'humidité sur la fabrication du compost ?

- a - En l'absence d'oxygène et d'eau, les déchets sont transformés : les matières se détériorent, perdent leur aspect d'origine et deviennent compost
- b - En présence d'oxygène et d'eau, les matières sont transformées par l'action de micro-organismes et se forment en compost sans ajout de produits chimiques

5 - Si mon compost sent mauvais c'est parce que :

- a - Il y a trop de lombrics dedans
- b - Il est trop sec
- c - Il est trop humide et mal aéré

6- Au bout de combien de temps peut-on utiliser son compost ?

- a - 15 à 20 jours
- b - 3 à 4 semaines
- c - 4 à 8 mois

7-J'ai des insectes et des vers blancs dans mon composteur, j'arrête de composter car ils vont nuire à mes plantes ?

- a - Oui
- b - Non

(Réponse en dernière page)

Nouveau service illiwap

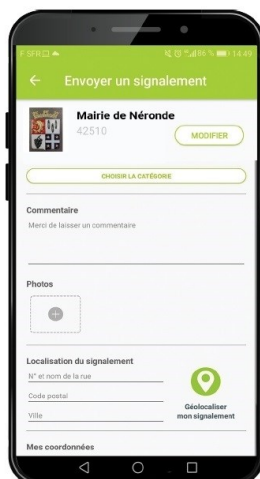
• Je souhaite signaler un incident depuis mon smartphone

Nouvelle fonctionnalité sur illiwap, le « signalement citoyen » !

Vous pouvez maintenant nous écrire en temps réel pour signaler les anomalies constatées sur la commune (fuite d'eau, dépôt sauvage, animal mort, dégradation...)

02 ENSUITE...

- 1 | Renseigner la **catégorie** et la sous-catégorie du signalement
- 2 | Indiquer la **localisation** du signalement
- 3 | Prendre une **photo**
- 4 | Joindre un **commentaire** au signalement
- 5 | Renseigner les **coordonnées** de contact (étape facultative)
- 6 | **Accepter** le traitement des données personnelles
- 7 | **Envoyer** le signalement



VOTRE SIGNALEMENT EST ENVoyÉ !



Suivez l'évolution de traitement de votre signalement par la commune. Nous réceptionnons votre signalement et le traitons dans les meilleurs délais !
Merci pour votre participation.

01 POUR SIGNALER



Informations générales

Besoin de voir un médecin rapidement

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Forez Est et le SAMU du CHU de Saint-Etienne viennent de mettre en place une action concernant la prise en charge de soins non programmés en jours ouvrables.

• Faciliter l'accès aux soins pour les patients

Grâce à cette collaboration, tout patient habitant sur le territoire Forez Est peut appeler le 15 lorsqu'il ne parvient pas à avoir un rendez-vous avec son médecin traitant.

Le médecin régulateur du centre 15 dispose de plages pour programmer des consultations avec un autre médecin généraliste du territoire Forez Est. Trois consultations de 20 minutes sont disponibles chaque jour de 16 h 00 à 17 h 00 hors jours fériés et week-end. Le dispositif ne comprend pas de visites à domicile ni de visite dans les EPHAD.

Ce service s'adresse uniquement aux patients relevant d'une consultation de médecine générale à réaliser dans les 24 h et habitant le territoire Forez Est.

Le médecin qui reçoit en consultation n'a aucune obligation à devenir le médecin traitant du patient.

• Coopération accrue entre la ville et l'hôpital

Ce partenariat vise à faciliter l'accès aux soins pour le patient et fluidifier son parcours de prise en charge. Il devrait être étendu à l'échelle nationale.

Cette coopération accrue entre les acteurs de la médecine de ville et l'hôpital permet également d'éviter que des patients, relevant de la médecine générale, se présentent dans les services d'urgence.

Enfin, le dispositif constitue un premier niveau de réponse pour les patients qui ne retrouvent pas un médecin à la suite d'un départ à la retraite de leur médecin traitant.

Élections

• On vote les 10 et 24 avril !

Dimanche 10 avril aura lieu le premier tour de l'élection présidentielle. Un scrutin qui se déroule tous les 5 ans. Pour les présidentielles, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

Cette année 2022 est marquée par deux grands rendez-vous électoraux : l'élection présidentielle les 10 et 24 avril, suivie cinq semaines plus tard des élections législatives les 12 et 19 juin. Les Français voteront alors pour choisir leurs députés qui sont leurs représentants à l'Assemblée Nationale.

Retrouvez ici toutes les informations utiles.

• Une nouvelle carte électorale

Une nouvelle carte électorale vous sera envoyée par courrier début avril. Sachez cependant que la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, une pièce d'identité avec photo suffit.

• Vous ne pouvez pas venir voter ?

Que vous soyez absent ou dans l'impossibilité de vous déplacer lors de ces scrutins, pensez à désigner une personne pour voter à votre place, par procuration.

Rendez-vous directement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou au tribunal judiciaire muni d'une pièce d'identité pour remplir le formulaire. Plus simple encore, remplissez votre demande de procuration en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr Vous devrez tout de même ensuite impérativement vous rendre dans un commissariat ou une gendarmerie pour faire valider votre procuration. Celle-ci sera ensuite transmise automatiquement à la mairie.

• Bon à savoir

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Celui-ci devra cependant se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

• Le savez-vous ?

Le respect du secret du vote est l'un des fondements essentiels d'élections libres et équitables. C'est pourquoi chaque électeur doit prendre plusieurs bulletins déposés sur la table de vote, afin de préserver la confidentialité de son choix. Le passage par l'isoloir est également obligatoire afin de garantir le caractère secret et personnel du vote. Toute discussion ou délibération des électeurs est interdite à l'intérieur des bureaux de vote.

Aide à la rénovation

• Pour qui, pour quoi ?

Pour les particuliers ou copropriétés situés au sein d'une des 42 communes de Forez-Est, Projets de rénovation de logements vacants depuis au moins 2 ans en centre-bourg/centre-ville.

• Pour quelles dépenses ?

Réhabilitation de logements vacants pour résidence principale ou location, Aide jusqu'à 40% du coût TTC des travaux, plafonnée à 5 000 €.

• Comment procéder ?

Dossier à retirer sur demande à : amenagement@forez-est.fr ou sur : www.forez-est.fr rubrique Habitat

• Propriétaires : la Communauté de communes de Forez-Est vous aide à rénover vos logements

La rénovation de l'habitat et la redynamisation des centres-bourgs sont une forte problématique pour la Communauté de communes. Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux qui leur sont associés, elle a mis en place deux dispositifs pour aider les propriétaires à rénover leurs logements. N'hésitez pas à en profiter pour valoriser votre patrimoine.

L'opération « Mon centre-bourg »

- Pour les propriétaires d'un logement en centre-bourg vacant depuis au moins 2 ans,
 - jusqu'à 5 000 € d'aide pour un logement
 - jusqu'à 15 000 € d'aide pour une copropriété de 3 logements ou plus
 - cumulable avec l'opération « Habitat + » (voir ci-dessous)

Renseignements et dossier auprès du service Aménagement du territoire de la Communauté de communes :
amenagement@forez-est.fr 04 82 74 01 36 ou sur le site www.forez-est.fr

L'opération « habitat + »

Essentiellement intégrée dans les dispositifs d'aides actuels auxquels la Communauté de Communes de Forez-Est participe avec le Département, les intercommunalités de la Loire, SOLIHA et la Région :

Pour tous les propriétaires (éventuellement soumis à plafond de ressources)

Pour des travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation au handicap ou au vieillissement

De 500 € à 750 € d'aide de la Communauté de communes,

Renseignements pour les travaux de rénovation énergétique : Rénov'Actions 42 au 02 04 77 41 41 25 ou sur
www.renovactions42.org

Renseignements pour les travaux d'adaptation : Soliha au 04 77 43 08 80 ou sur www.adapt.soliha.fr

Récupération et vente de bois

La commune va procéder à l'abattage de trois tilleuls qui sont creux, et menacent la sécurité des riverains de la Tour Coton. Le bois devra être récupéré sur place rapidement. Les personnes intéressées par la récupération du bois doivent s'inscrire en mairie avant le 9 avril. Elles seront contactées pour le jour de récupération.

D'autre part, un lot de bois sec cherche preneur sur la commune de Néronde. Le bois est situé sous une bâche, à la carrière Bonnefond. Les personnes intéressées doivent faire une offre de prix écrite, déposée à la mairie avant le 30 avril. La meilleure proposition sera retenue.



SOS nounou RAPPEL

Dans le numéro précédent, nous vous avons fait part des difficultés des parents d'élèves de Néronde de trouver un mode de garde pour leurs enfants. Cette difficulté perdure et nous faisons de nouveau appel à toutes celles et ceux qui souhaiteraient devenir assistant(e) maternel(le). En effet, les « nounous » sont en voie de disparition sur la commune pour diverses raisons (changement d'activité, départ à la retraite...). N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez avoir des renseignements concernant les prérequis pour devenir assistant(e) maternel(le) car si la commune n'est pas en capacité de proposer un mode de garde autre que le périscolaire, notre village devient moins attractif pour l'arrivée d'éventuelles familles.

Installations et réalisations

• Pose de panneaux de liège à l'école

Lors du précédent conseil d'école, les maitresses avaient émis le souhait que la mairie installe des panneaux de liège dans les couloirs. Ils devaient permettre aux enfants d'afficher leurs réalisations (exposés, créations artistiques...). Pendant les vacances de février, des conseillers ont fait l'installation, non sans mal, du liège sur les murs. Il ne reste plus qu'à afficher les travaux des enfants.

• Puits de la rue Traîne-cul

La grille du puits a fait peau neuve. Ce nouveau traitement, de même couleur que d'autres éléments du village, réalisé par l'entreprise BAM de Balbigny, lui permettra de durer encore de nombreuses années.



• Label E3D (Etablissement en démarche de développement durable)

L'école de Néronde a reçu Mme Guillerm, inspectrice en charge du dossier développement durable au niveau du département, M. Ludovic Bouttet chargé de mission E3D, M. Avana Andriamboavonjy de la communauté de commune de Forez-Est, M. Martin Clairet, conseiller municipal et M. Gérard Moncellon, Maire de Néronde. Cette rencontre a permis aux enfants de présenter leurs actions et leurs projets autour de la gestion de l'eau, des déchets et du respect de la biodiversité, afin d'obtenir la labellisation de L'école. Dans ce but, la municipalité a fait installer, par le biais des agents techniques et des conseillers municipaux, une cuve de récupération d'eau de pluie de 1000 litres afin de pouvoir arroser le potager de l'école sans devoir utiliser l'eau du réseau.

Un niveau de label va être décerné à l'école avec une inauguration prévue dans les mois à venir.

Bienvenue aux nouveaux

• Présentation

De nouveaux agents ont rejoint l'équipe des employés municipaux. En remplacement de Cécile MOREL, Faiza ESCOFFIER a pris le poste de technicienne de surface. Bastien SIMON devient quant à lui, le second agent technique de la commune. Bienvenue à eux, nous leur souhaitons le meilleur dans leurs nouvelles fonctions.

Faiza Escoffier

Bastien SIMON



Calendrier de la collecte des ordures ménagères

• 2ème trimestre 2022 - semaines paires

Lundis 4 et 18 avril, 2 - 16 - 30 mai, 13 et 26 juin (Bennette)

Jedus 7 et 21 avril, 5 et 19 mai, 2 - 16 - 30 juin (Camion-benne)

Tous les jours fériés sont travaillés.

Sortir les bacs couvercles fermés la veille au soir du jour de la collecte et les rentrer au plus vite (si possible le soir même).

Attention, les sacs en vrac ne sont pas collectés.

Le village en image



Nous remercions Amel Clairet de nous avoir fait parvenir cette image de la campagne Nérondoise avec une vue brumeuse sur la tour Mondon. Nous vous rappelons que vous pouvez nous envoyer vos clichés pour les prochains numéros, même si vous n'êtes pas marié avec un élu 😊

• Réponse au quiz:

1. C - 30% du volume des déchets produits par habitant est compostable. Sur les 600 kg de déchets produits par foyer par an, 200 kg peuvent être détournés de l'enfouissement pour produire environ 70 kg d'un engrais naturel et gratuit.
2. A - B - C - E - F - G
3. A - B - C - D
4. B - Pour qu'un compostage soit réussi, il faut aérer le contenu du bac et avoir un niveau d'humidité suffisant pour que les micro-organismes puissent dégrader la matière.
5. C - Un compostage correctement mené ne sent pas mauvais ! Les secrets d'un bon compost sont son brassage (1 fois par semaine) et son humidité (pas trop sec, pas trop humide, aspect d'une éponge essorée).
6. C - Le processus de compostage domestique peut prendre de 4 mois à 8 mois (ou plus !) selon les déchets utilisés. Dans le cas du lombricompostage, il faut compter environ 2 mois.
7. B - Les insectes présents dans le composteur travaillent et transforment les matières organiques en compost. Ils sont nécessaires à la vie, aèrent et nourrissent le sol. Il faut les laisser en place. Les « vers blancs » dans le composteur sont des larves de Cétoine (futurs « bêtes d'argent »). Elles se nourrissent de végétaux morts et sont un bon accélérateur de décomposition dans le composteur. Ce ne sont pas une menace pour mes plantes.

Ne manquez aucune info de Néronde !

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application Illiwap ? Pas de panique, vous pouvez toujours le faire. Totalement gratuite et anonyme, illiwap est téléchargeable sur votre smartphone ou iPhone.

Vous serez ainsi informés de tous les événements sur la commune : *travaux sur la voie publique, alertes météo, coupures de courant...*



Pour passer des infos sur le prochain **Néronde.com**, associations ou particuliers, ou pour nous faire parvenir vos photos :

Contact

Commission Communication

06 77 81 13 45

gyd.nicolas@gmail.com

Réalisation et publication **Commission « Communication »**
Si vos voisin(e)s n'ont pas eu ce numéro, il peut le demander en mairie
Ne pas jeter sur la voie publique